

# COMMUNE DE SALLEBOEUF

Département de la Gironde

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2013

L'an deux mille treize, le seize du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLEBOEUF, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Marc AVINEN, Maire,

Date de convocation : 09/12/2013

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de conseillers représentés :

Nombre de suffrages exprimés : 17            Pour : 17            Contre : 0            Abstentions : 0

**PRESENTS** : Maryse AUBIN, Marc AVINEN, Francis BONNET, Alain BOUSSIE, Marie-Odile DASQUE, Margarethe DE SZOLNOK, Jean-Marc DUHA, Juliette DUPUY, Pierre DUPUY, Nathalie FABER, Evelyne LAVIE, Valéry LEYVAL, Alain LUBIATO, David LUSSAC, Vincent MANO, Louis-Pierre NOGUEROLES, Isabelle TECHOUHEYRES

**AVAIENT DONNE PROCURATION** :

**ABSENTS** : Gérard BARDEAU, Chantal DEDIEU-FAYAUT,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Evelyne LAVIE

**D2013-091**

**Objet : Signature de l'avenant n°4 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement**

La commune de Salleboeuf a confié l'affermage de son service d'assainissement à la société SOAF Environnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour une période de 12 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce contrat d'affermage est complété par trois avenants, définis tels que :

- Avenant n° 1 : Transfert du contrat d'affermage de la commune de Salleboeuf à la société Nantaise des Eaux Services,
- Avenant n° 2 : Intégration de la nouvelle filière de traitement des eaux usées et extension du réseau.
- Avenant n° 3 : Intégration de la nouvelle filière de déphosphatation sur la station d'épuration.

La commune de Salleboeuf souhaite confier à son délégataire la réalisation des branchements neufs sur le périmètre de la Délégation, et ce à titre exclusif.

Le présent avenant vise à intégrer cette évolution contractuelle et à préciser les conditions économiques des prestations associées via un nouveau bordereau des prix unitaires.

Afin de mener le contrat à son terme dans les meilleures conditions, la collectivité et le délégataire ont convenu de certaines dispositions spécifiées dans le contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE ET AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'avenant n° 4 au contrat d'exploitation par affermage du service public d'assainissement avec la Nantaise des Eaux

Accusé de réception en préfecture 033-213304967-20131216-D2013-091-DE Date de télétransmission : 19/12/2013 Date de réception préfecture : 19/12/2013
--

